



**Compte-rendu de la réunion publique d'information du site Natura 2000
FR1102207 «Rivière du Vannetin »
8 Décembre 2014, Salle des fêtes de Choisy-en-Brie.**

Ordre du jour :

Présentation de l'animation du Site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

1. RESUME DE LA PRESENTATION

Mr Albert GEORGE, président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » a introduit et clôturé cette réunion par un discours et des remerciements.

La présentation a été réalisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, chargée de mettre en œuvre les préconisations du Document d'Objectifs, au travers de Clémentine GAND, animatrice Natura 2000 et Klaire HOUEIX, chef de projet milieux aquatiques.

La présentation est consultable sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » à l'adresse suivante :

http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/reunion_publicue_Vannetin_2014.pdf

2. CONTENU DES ECHANGES

✓ **L'animation du site Natura 2000**

L'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » étant à ses débuts, l'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances scientifiques ainsi que sur l'information des riverains et des élus à ce sujet.

L'animation d'un site Natura 2000 offre des possibilités de contractualisation. Ces démarches sont volontaires et permettent le financement de travaux pour maintenir ou restaurer des habitats naturels et les populations d'espèces remarquables. Ils sont financés à 100% pour les propriétaires privés et au maximum à 80% pour les collectivités. Un dossier doit d'abord être déposé à la Direction Départementale des Territoires pour connaître leur éligibilité. Lorsqu'ils sont acceptés et réalisés, leurs financements se font sur facture acquittée.



Un propriétaire ayant bénéficié d'un Contrat Natura 2000 en 2014, est venu témoigner de son expérience. Les travaux financés par Natura 2000 ont porté sur la gestion raisonnée des embâcles et de la ripisylve sur ses parcelles en bordure du Vannetin (ou Ru de Piétrée à cet endroit). Ce riverain s'est dit satisfait des conseils apportés par la DDT77 et la FDAAPMA77 lors de l'élaboration du Contrat Natura 2000 et des travaux effectués ensuite par l'entreprise choisie.

Les Mesures Agro-Environnementales sont une forme de contractualisation proposée par Natura 2000 mais elles ne s'adressent qu'aux exploitants agricoles. Ceux-ci peuvent s'engager dans cette démarche, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

✓ **Les facteurs de perturbations sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »**

• **La présence du ragondin**

Les riverains présents à cette réunion ont fait de nombreuses remarques sur la présence du ragondin en bordure du Vannetin. Leurs préoccupations concernaient principalement leurs impacts sur les berges et sur la préservation des espèces remarquables du site Natura 2000.

La réponse apportée est qu'effectivement, les Ragondins ont des impacts négatifs sur les berges et qu'ils peuvent également consommer les individus adultes de Mulette épaisse (moule d'eau douce protégée et vulnérable, en France et en Europe, présente dans la rivière du Vannetin).

Pour qu'une solution puisse être envisagée, il faut que les riverains se manifestent auprès de l'animatrice Natura 2000, afin de pouvoir mener une action cohérente à l'échelle de la rivière. En effet de petites actions localisées pourraient s'avérer vaines. Il est également à noter que rien n'a été prévu dans le Document d'Objectifs pour financer l'élimination de cette espèce nuisible.

• **La présence d'un barrage**

Un barrage n'ayant plus d'utilité apparente, localisé entre Marolles-en-Brie et l'Epauche a été évoqué par un riverain, soulignant l'impact de celui-ci sur la rivière et la nouvelle réglementation au sujet du rétablissement des continuités écologiques. Cet ouvrage n'est cependant pas inclus dans les arrêtés actuels imposant une mise en conformité d'ici Décembre 2017. Il peut être envisagé de l'effacer si le ou les propriétaires souhaitent entreprendre ce type de travaux. L'animatrice Natura 2000 à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pourrait à ce moment-là, le(s) aider dans ces démarches et apporter ses conseils.

• **La présence de végétation dense dans le lit de la rivière à Leudon-en-Brie et Courtacon**

Un dysfonctionnement hydraulique existe au niveau de la source du ru du Vannetin, sur les communes de Leudon-en-Brie et de Courtacon. En effet, à cet endroit le cours d'eau a été recalibré et surcreusé. Les hauteurs d'eau et le débit s'en trouvent donc modifiés. Ainsi, les sédiments fins ne peuvent plus être charriés et la végétation semi-aquatique (plantes héliophytes) s'y est installée densément. Selon les habitants et les élus de ces deux communes cela pose des problèmes pour les constructions adjacentes lors de forts épisodes pluvieux. Aucune réponse



concrète ne peut être apportée lors de cette réunion car une réflexion plus importante ainsi qu'une étude hydraulique sont nécessaires avant d'engager tous types de travaux. Il est rappelé que le curage des cours d'eau est strictement interdit sans dérogation exceptionnelle, accordée par les services de l'Etat.

✓ **L'état de conservation du site Natura 2000**

• **La qualité physico-chimique :**

Une question a porté sur la qualité de l'eau et des analyses qui pourraient être faites. Sur le site Natura 2000, aucune mesure ni analyse n'est effectuée pour rechercher des molécules chimiques ou organiques dans l'eau. En effet, ce genre de technique est coûteuse car il faut sélectionner les molécules à rechercher et la liste serait trop longue. Ce sont donc les espèces animales qui sont les indicateurs de la qualité de l'eau. En effet, le Chabot, la Lamproie de planer et la Mulette épaisse sont des espèces très sensibles aux pollutions. Leur présence dans ce cours d'eau prouve que la qualité globale de l'eau est bonne. Cependant, il est possible que sur certains tronçons de rivière où ces espèces sont absentes, des pollutions chroniques ou ponctuelles puissent survenir, à cause de la présence d'émissaire ou de drains.

• **La présence d'autres espèces animales**

Des questions ont également porté sur la présence du Chevesne et des écrevisses dans ce cours d'eau. Le Chevesne est une espèce piscicole qui a toute sa place dans le Vannetin entre Marolles-en-Brie et Saint-Siméon car les habitats aquatiques qui y sont présents lui sont favorables. Sa présence ponctuelle est donc rassurante.

La présence d'écrevisses dans le Vannetin a été soulevée par un riverain qui en observait lorsqu'il était enfant. Cette présence passée a également été évoquée par d'autres propriétaires lors de rencontres sur le terrain. Malheureusement, aucune information récente ne signale encore la présence d'écrevisses dans cette rivière.

✓ **Le financement de l'animation Natura 2000**

Monsieur GEORGE a souhaité faire toute la transparence sur le financement de l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ». Il a donc rappelé que la somme allouée, comprenait le temps de travail des agents de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour assurer cette mission ainsi que l'étude effectuée par le bureau d'études BIOTOPE sur la Mulette épaisse. La mairie de Choisy-en-Brie étant la structure animatrice, c'est elle qui avance les fonds, qui lui sont intégralement remboursés par l'Etat français.